



Mairie Les Vallées-de-la-Vanne

Chigy – Theil-sur-Vanne – Vareilles

5 route du miroir – Theil-sur-Vanne

89320 LES VALLÉES-DE-LA-VANNE

Tél : 03 73 74 95 80

mairie@les-vallées-de-la-vanne.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 août 2023

Extraits du procès-verbal consultable en mairie

L'an deux mil vingt et trois et le 23 août à dix-neuf heures, l'assemblée régulièrement convoquée le 11 août 2023, s'est réunie sous la présidence de Luc MAUDET à la salle des fêtes de Vareilles.

Sont présents : Luc MAUDET, Bernard ROMIEUX, Magalie THÉROUÉ, Francis HUVER, Laétitia BERTHELIN, Guy LAMARRE, Bernard COQUILLE, Henri TROESCH, Martine VAJOU, Marie-José MASSON, Sylvie MOSIMANN, Maryse BOURGEOIS, Angélique SCHNEIDER, Sophie MARTHELOT, Michaël LAVENTUREUX.

Absents représentés : Claudine LECLERC par Francis HUVER, Louis BOUCHENY par Bernard ROMIEUX

Absent : Olivier BRAULT

15 conseillers présents, 2 conseillers représentés le quorum étant atteint l'assemblée peut donc délibérer.

Secrétaire de séance : Francis HUVER

Ordre du jour

- Élection du secrétaire de séance ;
- Approbation du procès-verbal de la séance du 29 juin 2023 ;
- Ligne de trésorerie pour le budget de la commune ;
- Décisions modificatives du budget de la commune
- Tarification périscolaire ;
- Personnel ;
- Subventions aux associations ;
- Défense incendie ;
- Avenant à la convention d'entente

- **Questions diverses**

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 29 juin 2023

A l'unanimité les conseillers présents et représentés approuvent le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 29 juin 2023.

LIGNE DE TRÉSORERIE POUR LE BUDGET DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire fait part des lenteurs de la Trésorerie qui n'a pas remboursée suffisamment rapidement la ligne de trésorerie précédente de la commune, ce qui n'a pas permis de bénéficier de la précédente proposition de la Caisse d'Épargne. Le remboursement de la ligne de trésorerie précédente de 375 000 € est maintenant effectuée.

Le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents ou représentés approuve la création d'une nouvelle ligne de trésorerie à la Caisse d'épargne pour un montant de 200 000 € au taux fixe de 4,95 %.



DÉCISIONS MODIFICATIVES

Le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents ou représentés approuve les décisions modificatives suivantes sur le budget de fonctionnement :

Imputation		OUVERT	REDUIT
Dépenses			
D F 6558	ACO (SIVOS)	54 315.00	
D F 65748	Subventions associations		5 000.00
		49 315.00	

Recettes			
R F 74748	recette autres communes (périscolaire)	49 315.00	
		49 315.00	

COÛT PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE

Monsieur le Maire fait part de l'augmentation du coût des activités périscolaires et extrascolaires de plus de 20%, due essentiellement à l'augmentation de l'électricité (240 % pour la commune) et à la masse salariale (20%).

A l'exception de la cantine, les tarifs n'avaient pas augmenté depuis 6 ans. Monsieur le Maire propose de répartir également l'effort entre les familles et les communes et de créer une tranche complémentaire au dessus d'un quotient familial de 1400.

Le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents ou représentés approuve les tarifs suivants.

ACCUEIL DE LOISIRS (ancienne garderie)

Quotient familial	0 à 700	701 à 850	851 à 1000	1001 à 1400	>1400
Forfait					
Theil : 7h15-8h30 et 16h30-19h	1.60 €	1.80 €	2.00 €	2.20 €	2.40 €
Chigy : 7h30-8h40 et 16h-18h30					

participation communes

Toutes communes	0.60 €
-----------------	--------

PAUSE MERIDIENNE avec repas

Quotient familial	0 à 800	801 à 1000	1001 à 1400	> 1400
Vallées-de-la-Vanne	1.00 €	3.60 €	4.80 €	5.20 €
Autres communes	4.20 €	4.20 €	4.80 €	5.20 €

participation communes

Toutes communes	2.45 €
-----------------	--------



CENTRE DE LOISIRS (communes conventionnées)

Quotient familial	0 à 700	701 à 850	851 à 1000	1001 à 1400	> 1400
5 jours consécutifs	49.00 €	55.50 €	60.50 €	72.00 €	75.00 €
tarif journée (7h15-19h00)	10.00 €	11.30 €	12.30 €	14.60 €	15.20 €
1/2 journée avec repas (7h15-14h) ou (11h30-19h)	5.55 €	6.60 €	7.30 €	9.00 €	9.30 €
1/2 journée sans repas (7h15-11h30) ou (14h-19h00)	3.90 €	5.00 €	5.60 €	6.70 €	7.00 €

participation communes

	journée	AR	SR
Toutes communes	9.10 €	6.50 €	2.60 €

CENTRE DE LOISIRS (communes non conventionnées)

Quotient familial	0 à 700	701 à 850	851 à 1000	1001 à 1400	> 1400
5 jours consécutifs	94.50 €	101.00 €	106.00 €	117.50 €	120.50 €
tarif journée (7h15-19h00)	19.10 €	20.40 €	21.40 €	23.70 €	24.30 €
1/2 journée avec repas (7h15-14h) ou (11h30-19h)	12.05 €	13.10 €	13.80 €	15.50 €	15.80 €
1/2 journée sans repas (7h15-11h30) ou (14h-19h00)	6.50 €	7.60 €	8.20 €	9.30 €	9.60 €

Ces augmentations ont, déjà, reçu l'accord des communes participant financièrement et de la CAF.

Elles prendront effet au début de l'année scolaire 2023-2024 soit le 4 septembre 2023.

L'augmentation de la participation des communes sera effective pour l'année 2022-2023.

PERSONNEL

Le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents ou représentés approuve la création d'un emploi d'adjoint d'animation territorial à temps complet, pour assurer les fonctions d'animateur péri et extrascolaire, rémunération : Echelle C1.

DÉFENSE INCENDIE RUE DES GRANDES HÂTES ET ZA GRENOUILLÈRE

Suite à la décision du conseil municipal du 13 septembre 2022 concernant la défense incendie, le Conseil Départemental a octroyé une aide de 26 866 € (Village de l'Yonne), mais au bout d'un an la Préfecture a demandé des modifications qui renchérissent le coût du projet. Les devis ont donc été réactualisés.

Le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents ou représentés approuve le nouveau projet et son financement comme indiqué ci-dessous.



	HT	TTC
Lotissement Stenuit :		
Plateforme d'accès et retournement	37 374.50 €	44 849.40 €
Réservoir d'eau Grenouillère bâche 360 m3	59 587.69 €	71 505.23 €
	96 962.19 €	116 354.63 €

Subvention DETR 2022 prioritaire catégorie F	-48 481 €	50%
Subvention Village de l'Yonne	-26 866 €	28%
Solde à la charge de la commune	21 615 €	

SMAEP

Le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents ou représentés approuve l'adhésion de la commune de Saint Sérotin au SMAEP à compter du 1^{er} janvier 2024

SMAEP NOUVELLE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

Monsieur le Maire rappelle les conditions du changement de distributeur d'eau potable :
Le SMAEP (Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable) de Sens Nord Est, auquel adhère la commune des Vallées-de-la-Vanne, a choisi de ne pas renouveler, avec la SAUR, la convention de distribution d'eau potable.

Il a choisi de distribuer lui-même l'eau potable de son réseau auprès des habitants à travers sa régie VIV'EAU à partir du 1^{er} octobre 2023.

Les tarifs seront les suivants :

- Abonnement annuel inchangé de 56,90 € HT soit 60,03 € TTC
- Consommation (y compris organismes publics) ; 2,10 € HT le m3 (soit 2,216 € TTC). (Le tarif était de 2,07 € HT sur la facture de 2022).

Pour ceux qui ont le tout à l'égout, une convention sera signée avec la CCVPO.

Il faudra donc rajouter les taxes d'assainissement :

- Abonnement annuel inchangé : 73,50 € HT soit (80,85 € TTC)
- Le m3 eau consommée inchangé : 2,02 € HT (soit 2,222 € TTC)
- Auquel se rajoutera la redevance des agences de l'eau

Sur la dernière facture SAUR payée, il était précisé en petits caractères, en haut à gauche, qu'en raison de la fin du contrat avec le SMAEP, les calendriers mensuels de prélèvement étaient établis jusqu'en septembre 2023.

Donc, courant octobre ou novembre, les habitants devraient recevoir une facture sur un relevé de compteur effectué par la SAUR au 30 septembre pour clôturer l'abonnement d'eau avec la SAUR.

Ni le SMAEP, ni la régie VIV'EAU n'ont le droit de récupérer le fichier des abonnés de la SAUR, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Ils doivent donc recréer un nouveau fichier.

C'est pour cela qu'il est nécessaire de remplir le nouveau formulaire d'abonnement aussi complet que possible pour qu'il soit validé par la Trésorerie qui vous enverra les factures.



QUESTIONS DIVERSES

PROCHAIN JOURNAL COMMUNAL

Le prochain journal communal est programmé pour novembre 2023
La commission du journal sera réunie prochainement.

PYLÔNE TÉLÉPHONIQUE DE CHIGY

Le pylône a été dressé cet après-midi. Ce pylône est construit par Orange. La commune va demander que les autres opérateurs puissent l'utiliser.
Orange rencontre des problèmes de raccordement électrique avec le SDEY.

TRAVAUX SUR LA COMMUNE

Ecole de Chigy : chauffage installé, mis en service et réfection de la peinture du couloir de l'école

Salle des fêtes de Theil : chauffage installé

Sivos des Chenevières

Pour des raisons de chauffage, une classe double GS – CE2 sera installée dans le bâtiment du SIVOS :
l'adaptabilité de la classe a été effectuée : tables, toilettes ...

TRANSPORT ENFANTS DU RPI LES SIÈGES – CHIGY - FOISSY

L'autobus des Sièges étant en bout de course, et pour assurer les transports, le SIVOS de la Vanne achète un nouvel autobus et embauche une conductrice.
Cet autobus pourra être mis à disposition pour les déplacements lors d'autres activités des communes.

NOTRE PETIT MARCHÉ

Pour rappel, les nouveaux horaires pour les commerces ambulants le jeudi matin

- Theil : 8h 30 à 9h 30
- Les Vallées de Vareilles 9h 45
- Vareilles de 10h à 10h 30
- Chigy de 10h 30 à 11 heures

REST'AU MARCHÉ

Organisé par Cœur de Vanne, samedi 26 août à 16 heures devant la salle des fêtes de Theil

CIMETIÈRE DE VAREILLES

Suite aux plaintes d'un certain nombre de Vareillois concernant l'entretien du cimetière, Francis Huver fait part de ses réflexions sur l'entretien des allées du cimetière de Vareilles. Il propose de laisser l'allée centrale carrossable (méthode à définir car les arrêtés de non artificialisation des sols limitent les solutions) et des allées latérales enherbées. Il est nécessaire de continuer à réfléchir.

SAINT FIACRE

Le centre de loisirs de Theil participe à la Saint-Fiacre. Il a réalisé une brouette fleurie.

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES EN ÉTÉ

Monsieur le Maire précise que le ramassage des ordures ménagères est de la responsabilité de la Communauté de Communes, et qu'il n'est pas envisagé de doubler la fréquence de collecte l'été compte tenu du coût à répercuter aux habitants.



Il rappelle que la loi prévoit la généralisation du tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024. Une réflexion est menée pour diminuer ce ramassage (composteur personnel ou collectif, basse-cour, hausse significative des impôts, formation et information des habitants...) et qu'un questionnaire a été envoyé fin juin aux habitants de la CCVPO (Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe) pour recueillir leurs avis.

RALENTISSEUR ROUTE DU MIROIR

Maryse Bourgeois demande le déplacement d'un massif de rétrécissement de chaussée sur la route du Miroir, pour permettre le passage des convois agricoles sans rouler sur les trottoirs. Monsieur le Maire répond qu'un contrôle de la largeur de chaussée va être fait.

CENTRE DE LOISIRS

Le centre de loisirs de Theil participe à la Saint-Fiacre. Il a réalisé une brouette fleurie.

DEPÔT DE PAINS CET ÉTÉ

Le dépôt de pain a fourni cet été plus de 1 500 baguettes, en comptant l'alimentation des distributeurs de Chigy et Vareilles. Merci à tous les bénévoles qui ont tenu ce dépôt.

DERNIERS COMMERCES DE LA COMMUNE

Le bar du Moulin devrait rouvrir prochainement. Le futur exploitant est en attente de l'enregistrement de ses statuts et de sa demande d'exploitation de licence IV (détenue par la commune). Les bâtiments appartiennent à la commune.

Le bar tabac de Theil est en vente. Les bâtiments, la licence IV et l'autorisation de vendre du tabac appartiennent à un particulier qui essaie de revendre l'ensemble.

Le Maquis de Vareilles souhaiterait se réorienter. Le bâtiment appartient à un particulier, les droits d'exploitation à une autre entité.

Tant pour le bar tabac de Theil que pour le Maquis, Monsieur le Maire précise qu'il est à l'écoute des vendeurs, s'ils le souhaitent et le demandent. Il est prêt à aider, soutenir de nouveaux repreneurs, mais il ne peut pas intervenir dans des contrats entre particuliers.

BOITE A LIVRES

Sur le modèle de ce qui se fait dans la région et notamment à Cerisiers, la demande d'installation de boîtes à livres est faite pour créer un lieu de rencontre et de partage.

Monsieur le Maire rappelle que la commune dispose déjà d'une bibliothèque **Plaisir de Lire** qui effectue un très gros travail auprès des habitants de la commune et des écoles des deux RPI (Noé, Vaumort, Les Sièges, Foissy, Chigy, Theil).

Les boîtes à livres sont complémentaires des actions d'une bibliothèque et la commune se rapprochera de **Plaisir de lire** pour étudier la possibilité d'une action commune.

La séance est levée à 21 heures 10.